

Les étudiant*es et diplômé*es de tout cursus de l'UFA peuvent créer une association de diplômés rattachée à leur cursus. Cette création a lieu en plusieurs étapes qui sont les suivantes :

- 1) Présenter une demande auprès de l'UFA pour la création de l'association. Le dossier de demande devra être signé par l'un des deux responsables de programme du cursus.
- 2) Si la demande de soutien est conforme aux directives d'éligibilité de l'UFA, cette dernière vous confirmera l'